L'ACCOMPLISSEMENT DE LA VOCATION DE NOTRE EGLISE

Ne pensez pas que Je sois venu détruire la Loi ou les prophètes ; Je ne suis pas venu détruire mais accomplir. (Mt 5 ;17)

1.

Nous sommes réunis ici en congrès diocésain, clergé et laïcs, non pas pour décider des affaires de l'Eglise, mais pour chercher à nous informer sur les affaires de l'Eglise – qui sont aussi l'affaire de notre salut - , mais surtout pour tenter de discerner le dessein divin à notre égard.

Souvenons-nous de la rencontre d'Elie avec Dieu au Mont Horeb : par deux fois, l'ange du Seigneur vient le réconforter car le chemin est long pour toi (III Reg 19:7). Et le Seigneur n'est ni dans le vent qui déchire les montagnes et broie les rochers, ni dans le tremblement de terre, ni dans le feu, mais dans le souffle léger (ibid 11-12).

Sachons donc recueillir la force que le Seigneur nous envoie et apprenons que le Seigneur ne se manifeste pas dans la violence des éléments; seule notre prière silencieuse nous permettra de recueillir la légèreté de la brise divine, ne l'étouffons pas sous la tempête de nos passions.

11.

Il ne s'agit pas ici de retracer l'historique de la genèse et du développement de notre Eglise, mais d'établir le processus qui a déterminé notre situation actuelle.

Rappelons préalablement que l'Eglise de Russie a su réagir très rapidement à ce qui allait bientôt se révéler être la vague la plus destructrice de toute l'histoire de l'Eglise en général :

- alors que la procédure de convocation d'un Concile général de l'Eglise de Russie (le premier depuis deux siècles!) avait soigneusement été préparée dans les premières années du XXème siècle, elle a été mise en œuvre dès avril 1917, soit pratiquement cinq semaines après la révolution de février;
- malgré les troubles politiques, l'état de guerre et les difficultés concrètes et matérielles, cette convocation a pu être menée à chef dans les règles et aboutir à la réunion du Concile en août 1917;
- le Patriarche Tykhon était élu en novembre, soit quatre jours après la révolution dite d'octobre;
- début décembre sont perpétrés les premiers meurtres de prêtres et le Concile, avant de mettre fin à sa première session, charge le Patriarche d'établir une procédure secrète, destinée à assurer la permanence de la direction ecclésiale en cas d'empêchement du patriarche;
- en janvier 1918, le Patriarche prononce l'anathème contre les communistes, quelques jours plus tard survient le martyre du premier évêque ;
- en février, se tient la deuxième session du Concile, qui décide d'établir la date du 25 janvier (martyre du métropolite de Kiev) pour commémorer toutes les victimes des persécutions; le Patriarche annonce au Concile qu'il a rempli la mission que le concile lui avait confiée: la permanence de l'autorité dans l'Eglise est assurée, mais seules quatre personnes, dont le Patriarche, en connaissent les modalités;
- fin février, le Concile se sépare sous la pression des premiers combats de la guerre civile qui font rage à Moscou ;

en août 1918 se tient la dernière session du Concile, les décisions des précédentes sessions sont définitivement mises en forme et promulguées, le Concile décide également qu'au deuxième dimanche après la Pentecôte, l'Eglise commémorerait tous les saints de la terre de Russie, en les implorant d'intercéder pour leurs compatriotes terrestres plongés dans les tribulations.

Cette trop longue énumération chronologique n'est destinée qu'à montrer combien l'Eglise a su assumer ses responsabilités au sein des troubles qui bouleversaient le pays.

C'est dans cette perspective qu'il faut placer le décret N° 362 du 7/20 novembre 1920. Il faut noter la date : la défaite des armées blanches est sur le point d'être consommée et l'évacuation des troupes était en cours. Or, à ce moment, la guerre civile durait depuis plus de trois ans et c'est la situation nouvelle d'une émigration forcée et temporaire, pensait-on alors, qui exigeait de préciser la situation ecclésiale d'une partie de l'Eglise placée dans une situation non prévue par la législation ecclésiastique.

La situation canonique est claire : l'autorité légitime de l'Eglise constate qu'une partie de son troupeau a été coupée de ses bases par des circonstances extérieures et lui prescrit de s'organiser temporairement d'une manière autonome. Le décret précise également *in fine* que cette organisation devra, en fin de compte, être soumise à l'appréciation de l'autorité ecclésiastique supérieure.

L'article premier du statut de notre Eglise orthodoxe russe à l'étranger intègre cette incontestable et ferme base canonique et l'exprime de la manière suivante :

L'Eglise orthodoxe russe à l'étranger est une partie indissoluble de l'Eglise locale orthodoxe russe qui, provisoirement, s'administre d'une manière autonome selon des principes conciliaires, jusqu'à la suppression en Russie du pouvoir athée, conformément à la décision du Patriarche, du Saint synode et du Conseil ecclésiastique supérieur de l'Eglise de Russie N° 362 du 7/20 novembre 1920.

111.

Il faut le dire nettement, notre situation canonique actuelle est contestable. En effet, elle était si ferme dans les années 1920-30, que le monde orthodoxe la recevait dans son ensemble, avec quelques nuances.

Après la seconde guerre mondiale, le gouvernement soviétique se rendit compte que le patriarcat de Moscou, qu'il avait créé de toutes pièces en 1943, pouvait servir à sa propagande; et, dès lors, par un patient travail de sape, notre situation s'est progressivement détériorée.

Certes, nous avons été marginalisés, mais il faut remarquer que si notre ecclésiologie a souvent été critiquée et contestée, jamais toutefois notre orthodoxie doctrinale n'a été mise en cause.

A la fin de 1991, l'URSS est tombée ; dans sa structure étatique, la Russie ne professe plus un athéisme militant et des voies de communication ont pu être trouvées avec l'Eglise en Russie. Donc, formellement, les conditions d'application, aussi bien du décret patriarcal N° 362 que de l'art. 1 de notre statut, n'existent plus.

IV

Je pense que nos prédécesseurs, qui ont élaboré la position de notre Eglise il y a 85 ans, n'avaient pas imaginé, tant en Russie qu'à l'Etranger, une telle durée.

On avait pensé, à l'époque, que ceux qui avaient été séparés seraient réunis et que les retrouvailles iraient de soi, après, peut-être, quelques années.

Mais trois, voire quatre générations ont passé et ceux qui ont été séparés ne sont plus ceux qui veulent se retrouver.

La voie en est rendue plus difficile et plus longue.

Certes, on pourrait se dire que, puisque les conditions de l'existence de notre Eglise n'existent plus, nous n'avons qu'à nous fondre collectivement ou individuellement au sein du Patriarcat.

A cela, il y a deux objections:

- objection pastorale d'abord; la hiérarchie ne peut prendre le risque de laisser ses ouailles au bord du chemin. Tous nos efforts doivent porter à montrer la voie juste, surtout si, comme c'est le cas, cette voie juste est réorientée. Ce n'est pas l'enseignement qui a changé mais ce sont les conditions et circonstances dans lesquelles est proclamé cet enseignement qui se sont modifiées.
- Objection ecclésiologique ensuite ; chacune des parties de l'Eglise a vécu « son propre XX^{ème} siècle ». En Russie, le XX^{ème} siècle a été celui du martyre, de la confession de la foi, des persécutions et de la clandestinité. En émigration, le XX^{ème} siècle a été celui du retour sur soi, du témoignage et de la pérennisation de la tradition ecclésiale. Ce sont là deux trésors très différents mais absolument complémentaires, qui constituent l'héritage de l'Eglise russe toute entière.

Si la fusion n'est pas souhaitable, que reste-t-il?

Rappelons que l'EORE se proclame partie indissoluble (inséparable, inaliénable) de l'Eglise de Russie. Par conséquent, le Patriarcat de Moscou en est une autre partie. Notre l'Eglise-Mère, c'est l'Eglise de Russie, dans la plénitude de toutes ses parties. Il ne s'agit pas de s'unir ou de se rattacher au Patriarcat de Moscou, mais de restaurer la plénitude de l'Eglise russe perturbée par un accident de l'histoire.

V.

Je suppose que vous avez tous vu les documents publiés, il y a quelques mois, je n'y reviendrai donc pas maintenant, ils seront certainement évoqués au cours de la discussion. A cet égard, on nous a beaucoup reproché le caractère confidentiel de nos pourparlers. Il faut bien comprendre deux choses :

tout d'abord, les documents de travail n'ont rien de définitif, ils sont constamment reformulés, il ne convient pas de laisser au domaine public ce qui n'est qu'ébauches circulant d'une instance à l'autre ;

d'autre part, il est difficile de travailler sereinement sous la pression d'une opinion publique parfois passionnée et souvent peu au fait des réalités.

Alors que je m'apprêtais à prendre part à la première session des pourparlers, j'ai naïvement pensé qu'il serait possible de parvenir à un statut de reconnaissance mutuelle et de communion liturgique. Bien vite je me suis rendu compte que, non seulement cette idée était irréaliste, mais qu'elle était également ecclésiologiquement tout à fait critiquable.

Ainsi donc, si notre structure canonique actuelle est périmée, nous ne saurions non plus constituer une entité ecclésiale indéterminée qui vivrait sur sa lancée. Notre seule alternative, c'est l'Eglise russe une, ou le schisme (et la secte).

La solution dégagée par les pourparlers consisterait en un statut « de large autonomie et d'autogestion au sein de l'Eglise russe ». Cette autonomie s'étendrait aux domaines de la pastorale, de la formation, de l'administration, de la gestion des finances et des biens, et des rapports de droit civil.

Conformément au statut de notre Eglise, le Concile de nos évêques exerce l'autorité suprême en matière spirituelle, réglementaire, administrative, judiciaire et de contrôle.

Parmi les changements notables par rapport à la situation actuelle, il y aurait la commémoration liturgique du patriarche de Moscou, la distribution par Moscou du saint-chrême, la confirmation par le synode de Moscou de l'élection de notre primat et de la désignation de nos évêques. A cet égard, il devra encore être précisé que le refus de confirmation ne pourra être motivé que par des raisons canoniques. L'érection de diocèses ou la modification de leurs limites territoriales devront être coordonnées entre les deux synodes.

Il est à noter que, sous réserve de modifications rédactionnelles liées à la nouvelle situation, nos statuts actuels demeureraient inchangés, toutefois leur modification éventuelle serait soumise à un contrôle de canonicité de la part de Moscou.

VI.

Le projet, tel qu'il est présenté, me paraît satisfaisant, il consacre, en effet, le rétablissement de l'unité plénière de l'Eglise-Mère de Russie et n'indique ni une absorption, ni une inféodation par le patriarcat. Nos évêques deviendraient membres du concile de Moscou et participeraient au tournus synodal.

Les points délicats sont ceux du saint-chrême et de la commémoration du patriarche. Le saint-chrême est une huile aromatique consacrée, à usage strictement sacramentel ; on l'utilise pour les consécrations d'églises, d'autel et d'antimension, mais son usage le plus habituel est l'onction qui suit le baptême.

Ce saint-chrême comporte une centaine de composants, sa préparation dure près d'une semaine, elle est effectuée par un collège d'évêques.

La préparation du saint-chrême est la prérogative d'une Eglise autocéphale et c'est le primat qui le distribue aux évêques et aux Eglises autonomes.

Pour nous, le fait de le recevoir de Moscou serait un signe concret du rétablissement de l'ordre ecclésiologique et non une dépendance.

Jusqu'à la dernière guerre, nous recevions le saint-chrême de l'Eglise Serbe en signe d'hospitalité ecclésiale, et depuis nous en avons préparé nous-même il y a une cinquantaine d'année. J'avoue n'être pas certain que cela entre dans les compétences de notre Eglise, mais nécessité fait loi.

La commémoration liturgique du patriarche risque de provoquer un choc psychologique chez certains fidèles et un cas de conscience pour d'aucuns de notre clergé. La commémoration liturgique n'est pas une affirmation idéologique, mais la confirmation de l'ordre ecclésiologique. Toutefois, certains aménagements sont actuellement envisagés, comme par exemple, le retour à l'usage traditionnel de l'Orthodoxie qui consiste à commémorer son évêque, et non toute la hiérarchie, comme c'est l'usage dans l'Eglise russe.

VII.

En 1987, à l'orée du millénaire du baptême de la Russie, le patriarcat de Moscou s'était officiellement adressé à notre Eglise pour l'inviter à dépasser l'incompréhension et les conflits mutuels et, à l'occasion du grand jubilé, « revenir dans l'enceinte salutaire de l'Eglise-Mère ».

A cette ouverture au ton incontestablement nouveau, le Concile des évêques de l'EORE répondit, en remerciant pour l'invitation, qu'il ne voyait pas d'opposition de principe à un rapprochement, mais qu'il y subsistait quatre obstacles :

- nous n'avons pas quitté l'Eglise, nous n'avons donc pas à y revenir ;
- la reconnaissance de la Sainteté des nouveaux martyres et confesseurs de Russie ;
- l'élucidation des relations entre l'Eglise et l'Etat ;
- l'œcuménisme et les relations interconfessionnelles.

Actuellement nous pouvons constater que les deux premiers obstacles sont levés. Si l'appréciation portée sur notre ecclésiologie peut varier, personne ne conteste plus, à Moscou, notre appartenance à l'Eglise.

D'un autre côté, après avoir reconnu la sainteté de certains nouveaux martyrs individuellement dès 1989 (grande duchesse Elisabeth, patriarche Tykhon et d'autres), en 2000, le Patriarcat de Moscou a collectivement canonisé l'ensemble des nouveaux martyrs et confesseurs comme nous l'avions fait en 1981.

Le troisième point, celui des relations avec l'Etat est plus problématique. Le nœud de la question tient dans la fameuse « déclaration » de 1927 faite par le métropolite Serge pour « normaliser » les relations avec l'Etat, en appelant tout le clergé russe (en Russie et en émigration) à déclarer sa « loyauté » à l'Etat bolchevique.

Ce n'est pas le lieu de reprendre ce débat, mais j'indiquerais que cette question a fait l'objet de discussions très dures lors des trois premières sessions de pourparlers. A mes yeux, le résultat est une cotte mal taillée. Alors que nous aurions voulu voir la « déclaration » rejetée sans ambiguïté, comme contraire à l'enseignement de l'Eglise, la partie moscovite ne veut y voir qu'un acte, dicté par les circonstances de l'époque, qui a perdu toute signification actuellement, ceci d'autant plus que la « Conception sociale de l'Eglise orthodoxe russe », édictée par le concile de 2000, garantirait l'Eglise, à l'avenir, d'un dérapage de ce genre.

En 1948, lors de la conférence panorthodoxe de Moscou, l'œcuménisme avait été clairement condamné sur une argumentation théologique remarquablement bien fondée, en pleine concordance de vue avec notre Eglise.

En 1961, sous la pression du gouvernement soviétique, qui y voyait une tribune internationale qui lui échappait, le Patriarcat de Moscou s'affiliait au conseil œcuménique des églises, et, dès lors, a largement déployé ses activités interreligieuses.

Il faut toutefois remarquer que celles-ci ont été progressivement réduites ces dernières années.

En reconnaissant sans ambages que l'Eglise est le dépositaire unique de la Vérité évangélique, le Patriarcat de Moscou estime cependant devoir poursuivre cette démarche œcuménique en se fondant sur deux arguments :

il est du devoir de l'Eglise de témoigner dans le monde de l'unique Vérité; et d'autre part, argument plus tactique, si nous ne sommes pas présents, le patriarcat de Constantinople se positionnera comme le seul interlocuteur orthodoxe, or on sait que, sur ces questions, Constantinople occupe des positions de principe beaucoup plus accommodantes.

De plus, il est de notoriété publique que le COE est en crise et que deux Eglises (les Eglises orthodoxes de Géorgie et de Bulgarie) s'en sont retirées, tandis que deux autres (celles de Serbie et de Jérusalem) ont suspendu leur participation.

C'est donc avec intérêt que nous suivrons, en février prochain, l'assemblée générale du COE où, à la faveur d'une révision des statuts, les orthodoxes se confineraient à un simple rôle d'observateurs.

Quoi qu'il en soit, il faut se demander si l'annonce de l'Evangile du Christ peut s'accommoder de telles manœuvres et manipulations.

Mon attention a été récemment attirée, dans la dernière livraison (n° 142) de la version française du Messager de l'ACER, par une analyse critique des chapitres VIII & XIV des statuts du Patriarcat de Moscou, parue sous la signature de Daniel Struve. Les arguments qu'il y développe méritent la plus grande attention de notre part, car il pourrait y avoir là la source de contestations futures.

En tout état de cause, la solution qui nous est proposée ne peut avoir de chance de succès que dans le respect d'une absolue bonne foi, et j'aimerais en être persuadé de la part de l'autre partie...

VIII.

Peut-être attendez-vous de moi que je vous donne un avis tranché, éventuellement un mot d'ordre ? Je ne le peux pas.

Ce projet ne suscite en moi aucun enthousiasme, aucun élan du cœur.

Ma raison, en revanche, penche à dire oui.

De part et d'autre de l'alternative, il y a l'inconnu, l'aventure, mais le Seigneur nous a prévenu : L'insensé multiplie les paroles...l'homme ne comprend pas ce qui est arrivé, et ce qui arrivera, qui le lui annoncera ? (QO 10 :14)

Comprenons bien qu'il ne s'agit pas de choisir de demeurer ce que nous sommes ou de changer.

L'histoire de notre Eglise constitue un exploit ecclésiologique sans précédent. Placés face à une situation désespérée et des circonstances inhumaines, nos glorieux prédécesseurs ont choisi une voie audacieuse et des formes nouvelles, non pas pour sauver l'Eglise, mais pour préserver les moyens d'accomplir sa mission.

Dans l'histoire, j'en suis persuadé, l'EORE restera comme un exemple éclatant de ce que l'Eglise a pu faire pour déjouer les ruses du malin.

Ne ruinons pas ce succès par une fidélité d'apparence. Etre fidèles à nos prédécesseurs, ce n'est pas nous enfermer dans le conservatisme, mais nous inspirer de leur zèle et de leur hardiesse, telle est, à mon sens, la voie traditionnelle de notre Eglise.

Aller de l'avant en direction de l'Eglise <u>en</u> Russie, c'est œuvrer à la restauration de l'Eglise <u>de</u> Russie.

Si l'on compare l'importance relative des deux groupes, nous sommes insignifiants.

Mais n'est-ce pas pour nous que l'apôtre a dit : Ne savez-vous pas qu'une once de levain fait lever toute la pâte ? (I Cor 5 :6).

Ce sera une mission difficile que la nôtre, faire lever toute la pâte, mais c'est en cela que nous serons dignes de l'histoire de notre Eglise et que nous lui donnerons toute sa signification.

Ne crains pas, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le Royaume.(Lc 12 ;32)

Vevey/octobre 2005 aD/ +eA